



Cessez-le-feu en Syrie signé par les jihadistes à l'exception d'al-Qaïda et de Daech

Par [Réseau Voltaire](#)

Mondialisation.ca, 29 décembre 2016

voltairenet.org

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [11-Septembre et terrorisme](#),

[Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [SYRIE](#)

Réseau Voltaire — Un cessez-le-feu a été conclu en Syrie, a annoncé le président russe Vladimir Poutine, en présence de ses ministres des Affaires étrangères et de la Défense [1]. La Russie et la Turquie s'en sont portées garants. La République islamique d'Iran qui a participé à l'élaboration de l'accord se tient discrètement en réserve.

Trois documents ont été signés par la République arabe syrienne et sept groupes rebelles représentant plus de 60 000 jihadistes :

- ✘ 1. Faylaq al-Sham (4 000 combattants)
- ✘ 2. Ahrar al-Sham (16 000 combattants)
- ✘ 3. Jaysh al-Islam (12 000 combattants)
- ✘ 4. Suvar agi-Sham (12 000 combattants)
- ✘ 5. Jaysh al-Mujahidin (8 000 combattants)
- ✘ 6. Jaysh Idlib (6 000 combattants)
- ✘ 7. Jabhat al-Shamiyah (3 000 combattants)

Les trois documents sont :

- ✘ Le cessez-le-feu (excluant al-Qaïda et Dacsh) sur l'ensemble du territoire à partir de ce soir, jeudi 29 décembre 2016, à minuit heure locale.
- ✘ Les mesures visant au respect de la trêve et au déploiement des forces russes.
- ✘ Les conditions des négociations de paix qui se tiendront à Astana (Kazakhstan). L'Iran et Égypte seront associés à ces négociations et les États-Unis pourront s'y joindre une fois le président élu Donald Trump investi (c'est-à-dire après le 20 janvier 2017). L'Arabie saoudite, l'Irak, la Jordanie, le Qatar et les Nations unies seront sollicités.

L'accord brise l'unité des jihadistes en deux groupes : d'un côté ceux qui poursuivent les objectifs de l'Otan et qui ont refusé de le signer, de l'autre ceux qui ont accepté de baisser les armes.

En parrainant cet accord avec la République islamique d'Iran, la Turquie —membre de l'Otan— a renoncé à son ambition de devenir le leader du monde sunnite et s'est éloignée des États-Unis.

La Coalition nationale des forces de l'opposition et de la révolution a annoncé qu'elle soutenait cet accord.

Au début du mois, le Qatar s'est retiré de la guerre contre la Syrie. Il est entré au capital de

Rosneft, la plus grande société au monde, et a lié sa politique énergétique à celle de la Russie.

Cet accord est en discussion depuis deux mois. Les parties qui s'y opposent —particulièrement Israël et le Royaume-Uni— ont tenté de le faire échouer en assassinant l'ambassadeur de Russie à Ankara, puis en bombardant les 28 et 29 décembre l'ambassade de Russie à Damas.

Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ne participent pas à ce cessez-le-feu. Washington a été accusé par le président Erdoğan de continuer à soutenir Al-Qaïda et Daesh, ce que l'ambassade US à Ankara a démenti. Cependant, le président sortant Barack Obama a signé, le 23 décembre, la loi fiscale de Défense autorisant la livraison d'armes à l'« opposition » (sic) en Syrie.

L'Arabie saoudite, qui n'a pas commenté l'accord, a annoncé venir en aide aux réfugiés syriens. Le royaume devrait distribuer de l'aide humanitaire, exclusivement à partir des mosquées qu'elle a installées dans les camps de réfugiés.

Le président Poutine a donné ordre à son ministre de la Défense de réduire la présence militaire russe en Syrie. Cependant, la Russie poursuivra son action contre le terrorisme (al-Qaïda et Daech).

La guerre contre la Syrie a coûté la vie à au moins 300 000 Syriens. Elle a été planifiée par les États-Unis et leurs partenaires de l'Otan, et financée par les monarchies du Golfe.

[1] « [Владимир Путин объявил о прекращении огня в Сирии широко распространенной](#) », *Сеть Вольтер*, 29 декабря 2016. "[Vladimir Putin announces ceasefire in Syria](#)", *Voltaire Network*, 29 December 2016.

La source originale de cet article est voltairenet.org
Copyright © Réseau Voltaire, voltairenet.org, 2016

Articles Par : Réseau Voltaire

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca